



Direction générale
de l'enseignement obligatoire
et de la pédagogie spécialisée

Direction pédagogique

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

Aux parents des élèves de 11S,
des classes de 12^e année certificative
et des classes de raccordement,
par la direction de l'établissement scolaire

Réf. : FMr/NV/SCh/VL/cg

Lausanne, printemps 2024

Épreuves cantonales écrites pour l'examen de certificat Année scolaire 2023-2024

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Dans quelques mois, votre enfant terminera sa scolarité obligatoire. Pour obtenir le certificat de fin d'études secondaires, les élèves doivent passer un examen.

En français, mathématiques, allemand et anglais, les épreuves écrites d'examen sont communes à tous les établissements scolaires du canton.

Des épreuves différentes sont prévues :

- par voie (voie générale – VG, ou voie pré-gymnasiale – VP)
- dans les disciplines à niveaux en VG¹, par niveau (niveau 1 ou niveau 2).

Ce courrier vise à vous informer au sujet de ces épreuves écrites. Il complète les informations données par les enseignantes et les enseignants de votre enfant, et dans le dépliant « Certification en fin de 11^e année – informations aux parents »².

Quels sont les objectifs évalués ?

L'examen de certificat portera sur des contenus enseignés en classe et il vérifiera l'atteinte d'objectifs d'apprentissage du Plan d'études romand (PER).

Le PER peut être consulté sur le site www.per-mer.ch/per

L'annexe présente les objectifs plus précis qui seront évalués dans les épreuves cantonales écrites.

Qui crée ces épreuves ?

La Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO) crée les épreuves cantonales écrites, en collaboration avec des enseignantes et des enseignants.

Les épreuves orales et les épreuves des options sont de la compétence de l'établissement scolaire de votre enfant.

¹ français, mathématiques et allemand

² Ce dépliant est à disposition sur le site Internet de la DGEO.

→ www.vd.ch/scolarite > Déroulement de l'école obligatoire dans le canton de Vaud > Dépliants d'information aux parents

Ce dépliant existe aussi sous la forme d'une traduction dans les 9 langues suivantes : Albanais, Allemand, Anglais, Arabe, Croate-serbe-bosniaque, Espagnol, Italien, Portugais et Turc.

→ www.vd.ch/scolarite > Parent information and translated documents - Documents traduits d'information aux parents

Quand ces épreuves se dérouleront-elles ?

Voici les dates des épreuves cantonales écrites pour l'examen de certificat :

- **lundi 3 juin** (le matin) : français
- **mardi 4 juin** (le matin) : allemand
- **mercredi 5 juin** (le matin) : mathématiques
- **jeudi 6 juin** (le matin) : anglais.

L'établissement scolaire de votre enfant vous communiquera les horaires exacts de ces épreuves, de l'épreuve de l'option suivie par votre enfant, et des épreuves orales.

Quel matériel est nécessaire ?

- **français** : dictionnaire / Bescherelle Conjugaison / Bescherelle Collège ou Texte et Langue
- **mathématiques** : calculatrice TI-30 ou modèle équivalent / formulaire (fourni avec l'examen) / matériel de géométrie
- **allemand, anglais** : dictionnaire bilingue.

Il est important que votre enfant ait ce matériel avec lui le jour de l'examen.

Combien de temps ces épreuves durent-elles ?

Chaque épreuve a été conçue et prétestée pour être réalisée en un temps donné. Cependant, l'ensemble des élèves aura à disposition un tiers du temps en plus :

- **français, mathématiques** : 240 minutes à disposition³
- **allemand, anglais** : 190 minutes à disposition⁴.

Votre enfant aura ainsi tout le temps nécessaire pour effectuer chaque épreuve.

Qui corrige ces épreuves ?

Les enseignantes et les enseignants de l'établissement scolaire de votre enfant corrigeront ces épreuves selon les consignes de la DGEO.

Les enseignantes et les enseignants de votre enfant répondront à vos questions. N'hésitez pas à les contacter.

Nous souhaitons plein succès à votre enfant pour cet examen et vous adressons, Madame, Monsieur, chers Parents, nos salutations les meilleures.


Nathalie Jaunin
Directrice générale adjointe


Philippe Linder
Responsable d'unité

Annexe :

- Quels seront les objectifs évalués ?
- Comment la moyenne annuelle finale de mon enfant sera-t-elle calculée ?

³ En français et en mathématiques, chaque épreuve a été conçue pour être réalisée en 180 minutes.

⁴ En allemand et en anglais, les parties « Compréhension de l'écrit » et « Production de l'écrit » de chaque épreuve ont été conçues pour être réalisées en 120 minutes → temps à disposition : 160 minutes. La partie « Compréhension de l'oral » dure 30 minutes (de manière générale, pas de temps supplémentaire nécessaire).

ANNEXE

Quels seront les objectifs évalués ?

Les épreuves cantonales écrites pour l'examen de certificat porteront sur des contenus enseignés en classe et elles vérifieront l'atteinte d'objectifs d'apprentissage du Plan d'études romand (PER).

Le PER peut être consulté sur le site www.per-mer.ch/per

En **français**, les objectifs seront évalués dans trois grandes catégories :

- compréhension de l'écrit (lecture d'un texte, analyse et réponse à des questions)
- production de l'écrit (rédaction d'un texte narratif ou d'un texte argumentatif)
- fonctionnement de la langue (grammaire, orthographe, conjugaison, etc.)

En **mathématiques**, les objectifs seront évalués dans cinq grandes catégories :

- espace (figures géométriques planes, solides, transformations géométriques, repérage)
- nombres et opérations (nombres, calculs)
- fonctions et algèbre (fonctions, diagrammes, algèbre - calcul littéral, algèbre - équations)
- grandeurs et mesures (mesure de grandeurs et conversion d'unités, calcul de grandeurs)
- modélisation (tri et organisation des informations, traduction des données d'un problème en opérations, mise en œuvre d'une démarche de résolution, communication d'une démarche et d'un résultat)

En **allemand** et en **anglais**, l'épreuve évaluera trois activités langagières :

- compréhension de l'oral (écoute et compréhension de divers enregistrements audio)
- compréhension de l'écrit (lecture de textes et réponse à des questions)
- production de l'écrit (rédaction d'un texte narratif, descriptif ou argumentatif)

Comment la moyenne annuelle finale de mon enfant sera-t-elle calculée ?

Les notes obtenues à l'épreuve écrite et à l'épreuve orale donnent lieu à une seule note finale d'examen par discipline. Cette note est arrondie au demi-point.

En français et en mathématiques, l'épreuve écrite compte pour deux tiers de la note d'examen, et l'épreuve orale pour un tiers.

En allemand et en anglais, l'épreuve écrite compte pour trois quarts de la note d'examen, et l'épreuve orale pour un quart.

La note d'examen de votre enfant dans chaque discipline comptera pour 20% dans le calcul de sa moyenne annuelle.

La moyenne annuelle avant examen comptera pour 80%.
Cette moyenne est arrondie au dixième de point.

Par exemple :

Une ou un élève obtient une moyenne annuelle de 4.2 en français.

Une ou un élève obtient une moyenne annuelle de 4.8 en français.

Ces deux élèves obtiennent une note finale de 4.5 à l'examen de français.

Voici comment sera calculée la moyenne annuelle finale en français de ces deux élèves :

$$[(4.2 \times 80) + (4.5 \times 20)] \div 100 = 4.3 \quad | \quad [(4.8 \times 80) + (4.5 \times 20)] \div 100 = 4.7$$

Les notes sont arrondies au demi-point.

Par conséquent la moyenne annuelle finale de ces deux élèves en français sera arrondie à 4.5.